

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental chargé des usages pédagogiques et éducatifs du numérique

Attaché à l'IA-DASEN

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité : 100 %

Recrutement soumis à entretien

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF.
- Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.

Cadre :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale, en lien fonctionnel avec l'Inspecteur de l'éducation nationale TICE du département, le conseiller pédagogique chargé du développement des usages pédagogiques et éducatifs du numérique développe et contribue à la mise en œuvre du volet numérique du département de la Creuse.

Missions et activités :

le conseiller pédagogique chargé de ce dossier aura plusieurs missions, dont les objectifs sont précisés comme suit :

Contribuer à animer le groupe départemental de pilotage :

Avec les deux ATICE du département ;

- encourager et valoriser les pratiques pédagogiques particulièrement innovantes dans ce domaine ;
- assurer la veille et la diffusion des informations concernant les ressources et les usages ;
- collaborer avec les différents partenaires éducatifs pour la mise en œuvre de projets et d'expérimentation ;
- accompagner le développement des ENT dans les écoles du département.

Accompagner le développement du numérique sur le territoire du département :

- Tenir à jour le tableau de bord des équipements et des usages du numérique dans les écoles creusoises ;
- Construire des partenariats visant à compléter et harmoniser l'équipement des écoles ;
- éclairer les collectivités territoriales, compétence école, à programmer les dotations en équipement.

Former et animer le réseau des enseignants :

- concevoir et mettre en œuvre des actions de formation disciplinaire synchrone ou asynchrone, dans lesquelles les outils numériques seront une plus-value ;
- participer à la formation des directeurs d'école ;
- programmer des actions de formation à l'utilisation des ressources sur site école ;
- contribuer à la conception et à la mise en œuvre de la plate-forme M@gistère, en lien avec le groupe de pilotage de formation continue et le gestionnaire départemental.

Assurer la communication au niveau du département :

- contribuer à l'administration du site départemental ainsi que ceux des circonscriptions ;
- concevoir les outils nécessaires aux réunions avec les partenaires ;
- actualiser les tableaux de bord ;
- animer le réseau départemental des ATICE.

Le conseiller pédagogique chargé du développement des usages pédagogiques et éducatifs du numérique assure en outre les missions d'un conseiller pédagogique généraliste dont il a l'expertise. Comme chacun d'entre eux, il accompagne les évolutions du système éducatif, contribue à la diffusion et à l'accompagnement des nouveaux programmes, participe à la formation initiale et continue des professeurs d'école, représente l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription dans les conseils écoles-collège, accompagne les équipes pédagogiques dans la réforme des rythmes scolaires.

Compétences attendues :

Il a la maîtrise des matériels et des logiciels numériques, il doit avoir une bonne connaissance des usages pédagogiques du numérique.

Le poste nécessite des capacités à animer, à communiquer, à travailler en équipe et à former des adultes.

Conditions d'exercice :

Le conseiller pédagogique est rattaché à l'IA-DASEN.

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

À la fin de chaque année scolaire, il rédige un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission.